RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Insee
Mesurer pour comprendre
En partenariat avec votre commune



<u>Le recensement de la population est prévu</u>

<u>du 21 janvier 2027 au 20 février 2027</u>

La commune a désigné un agent recenseur qui fait partie des agents de la collectivité, il s'agit de Mme Michelle POULET, qui vous transmettra les documents nécessaires.

Vous aurez également la possibilité de vous recenser par internet à partir du 21 janvier 2027 sur le site : *<u>recensement.gouv.fr</u>*